

Témoins

Revue trimestrielle des journalistes CGT

Nouvelle série – N° 37 spécial élections – Avril 2009

Des luttes aux urnes,
je vote **SNJ-CGT**





Katty Cohen

Élue sortante, secrétaire de rédaction aux Échos

L'indépendance rédactionnelle n'est pas un luxe

Après avoir lutté pour ne pas être rachetés par LVMH, groupe industriel de luxe, les journalistes des Échos continuent le combat pour l'indépendance éditoriale. Le SNJ-CGT, dans le rôle qui est le sien, dénonce dans les instances représentatives ce qui relève de l'indépendance rédactionnelle ou des dérapages. Par exemple, lors des 100 ans des Échos, un supplément est sorti avec, à chaque page, le choix d'une année illustrée par un fait marquant dans la créativité et la politique. Nous avons dénoncé, avec d'autres, le choix de la photo d'un magasin Vuitton (sic) qui ouvrait le dimanche comme représentatif de l'actualité de l'année 2005. C'est un combat et une vigilance de tous les jours, qui auraient dû être renforcés si l'équipe rédactionnelle avait été reconnue par le gouvernement et les états généraux de la presse.



Maurice Lemoine

Rédacteur en chef du Monde diplomatique

Réinjecter du journalisme dans le journalisme

Effondrement de l'indépendance des médias avalés par les pouvoirs économiques, information transformée en marchandise, confiance perturbée entre les journalistes et leur public, qui ignore trop souvent la précarité croissante et les difficultés d'exercice de la profession. Pour toutes ces raisons, il est urgent de réinjecter du journalisme dans le « journalisme » et de remettre le « métier », à travers des professionnels respectés par leurs employeurs, au cœur du paysage médiatique.



Sabine Mellet

Chef d'édition à France 24

Obligés d'être des auto-entrepreneurs

Si notre indépendance est la composante essentielle des luttes menées par la SNJ-CGT à France 24, nous nous battons au quotidien pour l'application de l'avenant de l'audiovisuel à la convention collective. Aujourd'hui, les correspondants deviennent par obligation des auto-entrepreneurs. En janvier dernier, sur intervention du SNJ-CGT, Bercy retirait les journalistes de la longue liste des auto-entrepreneurs. Cela n'empêche pas France 24 d'imposer ce statut comme préalable à toute collaboration avec la chaîne. Les pigistes perdent ainsi toute possibilité d'obtenir leur carte de presse et leur précarité s'accroît. Comment obtenir en effet le statut de journaliste? Plus de carte de presse équivaut à ne plus bénéficier de la protection des sources mais aussi à ne plus être protégé dans les pays à risques.

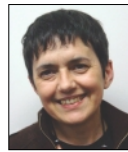


Jean-Luc Décamp

Élu sortant, secrétaire de rédaction chez Prisma Presse

Mieux faire avancer certains dossiers

Mon travail de commissaire et mon mandat syndical au sein de ma rédaction se nourrissent mutuellement. Impliqué dans les luttes, je suis à même de mieux faire avancer certains dossiers. Comme sur la question des revenus, qui entre parfois dans les critères d'attribution. 2008 fut une année particulièrement chaude en matière salariale dans la presse magazine. Pour contrer l'austérité que voulaient imposer les employeurs, les journalistes ont pu compter sur le SNJ-CGT. Chez Prisma ou chez Mondadori, au Moniteur, des grèves ont permis des gains considérables : quatorzième mois, 90 € mensuels... Un encouragement à poursuivre le combat en 2009.



Elisa Drago

Journaliste, élue au CE et représentante au conseil d'administration de RFI

Être modernes, ce n'est pas être chômeurs

Radio France Internationale est en danger. RFI va intégrer le holding Audiovisuel extérieur de la France (AEF), comme le prévoit la nouvelle loi sur l'audiovisuel. C'est dans ce contexte que, prétextant des difficultés financières, la direction de RFI vient de présenter un « plan global de modernisation » qui prévoit la suppression de deux cent six postes, soit 25 % des effectifs. Pour nous, être modernes, ce n'est pas être chômeurs. Le comité d'entreprise de RFI a engagé une procédure en justice pour contester ce plan de licenciements, le premier dans une entreprise de l'audiovisuel public. Comment comprendre, dans un contexte de crise sans précédent, alors que nos dirigeants politiques placent l'emploi au centre de leurs priorités, que l'État donne son accord à un plan de licenciements dans une entreprise de service public? Le SNJ-CGT est déterminé à défendre les emplois et les acquis sociaux, et à lutter contre le démantèlement de RFI.



Jean-Charles Fontlupt

Rédacteur-reporter, Virgin-Radio-RFM

Suivre l'évolution des métiers

Le SNJ-CGT a été le seul syndicat à intervenir pour la création, au sein des réseaux Virgin Radio et RFM, d'une unité économique et sociale, contre l'avis des quatre autres syndicats. Les élections qui ont suivi en octobre 2008 ont permis à la CGT d'obtenir une forte implantation. Les négociations menées ensuite ont débouché sur des premiers résultats concrets : tickets repas, chèques cadeaux, jours de RTT, et congés supplémentaires pour les journalistes. Ma candidature à la Commission de la carte s'inscrit dans cette action forte de la CGT et va de pair avec l'engagement de défendre le métier de journaliste. Dans les radios privées, très éclatées géographiquement, les journalistes sont les parents pauvres et voient avec inquiétude leur fonction de plus en plus réduite.



María Carmona

Journaliste à l'AFP depuis 1983

Pour la liberté et le pluralisme de l'information, défendre l'indépendance de l'AFP

L'élection à la commission de la carte d'identité des journalistes va se tenir alors que se joue la survie de l'AFP, l'une des trois seules agences mondiales d'information. La seule non anglo-saxonne. L'AFP est dotée d'un statut unique, défini par une loi de 1957 destinée à garantir son indépendance à l'égard des pouvoirs publics et de tout autre « groupement idéologique, politique ou économique ». Sa mission est « de rechercher tant en France qu'à l'étranger les éléments d'une information complète et objective ». C'est ce statut qui est menacé de casse par ceux qui veulent transformer l'AFP en société anonyme. D'autre part, les projets contenus dans le Contrat d'objectifs et de moyens signé entre la direction et les pouvoirs publics sonnent comme une véritable charge contre les principes rédactionnels de l'agence, ses missions d'information et son personnel. Le SNJ-CGT s'est opposé fermement dans le passé à d'autres projets funestes de la direction de l'AFP, comme celui de réduction de la couverture du territoire national, qui signifiait l'abandon d'une de ses missions de base. Au cours des mois à venir, le SNJ-CGT sera sur tous ces fronts pour défendre l'AFP et son statut d'indépendance, enjeu majeur du pluralisme de l'information, et donc de la démocratie, en France comme dans le monde.

Pour que les journalistes ne paient pas la crise, invertissons le rapport de force, votons SNJ-CGT

Dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent, la presse et la profession se trouvent aujourd'hui en grand danger. Ainsi, la Commission Copé pour l'audiovisuel a décidé, avec l'appui de la majorité parlementaire, d'asphyxier l'audiovisuel public et de le reprendre politiquement en main. Des états généraux de la presse écrite en passant par le démantèlement de l'AFP, la même volonté se dégage : casser notre statut d'auteur salarié avec ses droits inhérents, faire de la presse et des journalistes des relais de communication des politiques libérales et des grands groupes économiques. Gouvernement et éditeurs se retrouvant dans une stratégie de marchandisation de l'information et de mise au pas des journalistes.

Comme l'avait annoncé le SNJ-CGT, aucune des préconisations du Livre vert des états généraux n'est susceptible de combler le fossé qui s'est creusé entre la profession et les lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs. La campagne sur le référendum européen en avait été une illustration. Va-t-on répéter l'opération lors des élections européennes au mépris de l'opinion publique ?

Qu'est-il sorti des états généraux ? Rien pour défendre le pluralisme, rien pour assurer la protection des sources, rien pour pérenniser les droits d'auteur, rien pour améliorer le niveau des formations, rien pour lutter contre la précarité, rien pour octroyer des salaires décents à des journalistes pigistes qui gagnent à peine le SMIC. Le refus de reconnaître les entités rédactionnelles a été réitéré.

Ainsi, le pouvoir politique s'est clairement gardé de contraindre les employeurs à négocier sur ces questions. De plus pèse la menace d'un ordre des journalistes ou de chartes d'entreprise contraignantes, visant uniquement à culpabiliser les seuls journalistes et à exonérer des dérives de l'information les directions. Les éditeurs se montrent plus soucieux de profits

que de qualité et d'intégrité. Les employeurs ont été bien servis par Nicolas Sarkozy, presque aussi bien que les banquiers : 600 millions d'euros pour restructurer l'impression et la distribution.

Le 3 décembre 2008, aux élections prud'homales, 34 % des salariés ont voté pour un syndicalisme rassemblé de luttes et de propositions, plaçant les acteurs du syndicalisme combatif largement en tête de toutes les organisations. Confrontés à la crise, ils ont voté pour la CGT, renforçant ainsi sa place déterminante dans le pays. Les 29 janvier et 19 mars, les journalistes se sont mobilisés comme jamais avec tous les salariés du public et du privé en participant massivement aux grèves et manifestations unitaires. En pointe dans les luttes, que ce soit pour la défense de l'audiovisuel public ou lors des conflits salariaux dans la presse magazine, le SNJ-CGT, comme la CGT, est aujourd'hui la force incontournable sur laquelle la profession peut compter.

A partir du 27 avril, les journalistes sont appelés à voter pour leurs représentants à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels. Dans le contexte actuel, le scrutin dépasse largement les seuls enjeux de la composition de cette commission. En votant SNJ-CGT, les journalistes exprimeront leur volonté de renforcer le rôle de toute la profession dans les rédactions et de marquer leur opposition aux politiques patronales dictées par les quelques grands groupes qui se partagent le « marché ».

Renforcer le vote SNJ-CGT et mandater à la CCIJP des élus SNJ-CGT sera un signal fort à l'adresse des éditeurs, du président de la République et du gouvernement dans la lutte sans corporatisme pour la défense de la profession et le pluralisme de l'information. Il s'agit clairement de la défense de la démocratie.

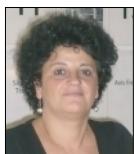
**Le SNJ-CGT,
votre force pour l'avenir**



« Une carte, un statut,

La presse écrite se vend mal, l'information low cost se développe, les sites Internet se multiplient, l'audiovisuel public est en danger. Face aux difficultés de la profession, à la précarité qui s'installe durablement, comment les élus SNJ-CGT réagissent-ils et agissent-ils au sein de la Commission de la carte? Les trois élus qui se représentent s'expliquent.*

Durant cette dernière mandature, quels sont les dossiers qui ont posé le plus de problèmes? Comment les avez-vous réglés?



Katty Cohen : Nous sommes principalement confrontés à deux types de dossiers problématiques : ceux des journalistes travaillant dans les nouveaux médias et ceux des précaires. Au regard de la loi et du règlement intérieur de la commission, pour obtenir une carte de presse, il faut répondre à des critères cumulatifs : travailler majoritairement pour une entreprise de presse, se voir appliquer la convention collective, avoir une qualification reconnue. Aujourd'hui, du fait de la précarisation de notre profession, de moins en moins de journalistes répondent à tous ces critères simultanément. Les élus SNJ-CGT plaident pour que ces critères soient assouplis en s'attachant surtout à la nature du travail effectué. La principale question est de savoir si le postulant exerce bien un métier de journaliste. Nous plaçons en particulier la cause de ceux qui n'ont pas forcément les conditions pour avoir la carte mais qui ont des activités journalistiques dans des pays à risques. Ceux-là doivent avoir la protection que donne la carte de presse à l'étranger.



Thierry Cerinato : Par ailleurs, la commission est parfois moins vigilante pour certains postulants connus, qui revendiquent une carte de presse alors que leurs activités relèvent plus de l'animation ou de la communication. Comme si certains commissaires craignaient les réactions de ces vedettes en cas de refus. Nous refusons la carte quand elle est demandée par des personnes travaillant pour des émissions de divertissement qui ont un volet

enquête, du type « Sans aucun doute » ou « Ça se discute », mais nous pouvons être démentis en commission supérieure.



Jean-Luc Décamp : Nous avons beaucoup de mal à défendre les dossiers de collègues précaires dont les revenus ne sont pas suffisants ou ne proviennent pas vraiment majoritairement du travail en presse. Car, effectivement, les pigistes sont souvent obligés de travailler ailleurs tout simplement pour vivre. Leur refuser la carte, c'est souvent les enfoncer encore plus dans la précarité.

D'après les chiffres donnés par la commission, on s'aperçoit que le nombre de journalistes stagne. Comment l'expliquez-vous? Les critères d'attribution sont-ils plus sélectifs?

T. C. : En fait, ce que je ne m'expliquais pas, c'était que le nombre de journalistes augmentait alors que le monde de l'information était déjà en crise. Depuis trente ans, le développement d'un seul type de médias a souvent suffi à contrer les effets de crises ponctuelles. Le lancement des radios libres, des chaînes de télé, hertziennes puis par câble et satellite, l'apparition des sociétés de production, des sites Internet, tout cela a maintenu la croissance des effectifs de journalistes. Dorénavant, l'effet Internet, dernier en date, s'estompe. Mais on voit apparaître la télévision sur le mobile. Et la multiplication des plans sociaux se fait sentir. Parce que les critères d'attribution, eux, n'ont pas changé. Et s'ils évoluent, c'est plutôt dans le sens d'une plus grande souplesse.

J.-L. D. : Les entrants dans la profession, qui travaillent sur les nouveaux supports, notamment sur Internet, ne pensent pas forcément à demander une carte de presse,

même s'ils correspondent aux critères. Et puis, le marché du travail de la presse traditionnelle absorbe de plus en plus difficilement les nouveaux journalistes.

K. C. : Il y a aussi le problème du chômage. Arrivant en troisième ou quatrième année de chômage, les journalistes perdent leurs droits aux Assedic. Le RMI n'est pas reconnu par la commission, et comme ils n'ont plus d'activité professionnelle ou très peu (parfois quelques piges), ces journalistes perdent leur carte, et cela souvent avant d'être titulaires.

La profession souffre de précarité. Comment défendez-vous les plus fragiles? Quels sont les cas les plus courants?

T. C. : Y a-t-il des cas courants? Je suis chaque fois étonné par la diversité des situations, comme si notre société était d'une inventivité sans fin dans la démolition des droits. Disons que se répètent les cas de pigistes peu rémunérés et qui sont chaque année à la limite exigée (un demi-Smic), ou de chômeurs en fin de droits qui ont du mal à trouver des piges suffisantes, ne parlons même pas d'un emploi. La commission supérieure nous a parfois déboutés pour des personnes qui gagnaient moins d'un demi-Smic mais dont l'activité était régulière. Baisser encore le critère du revenu est une piste à explorer, mais une seconde piste. La première reste de se battre dans les rédactions pour le pouvoir d'achat et la revalorisation des piges et des salaires. Parce que, avec 800 à 1 200€ par mois, de nombreux journalistes obtiennent leur carte sans aucun problème. Mais avec ça, peut-on vivre et travailler en toute indépendance?

J.-L. D. : Les collègues au chômage, les pigistes qui voient leur volume de travail baisser, les CDD qui ont du mal à enchaîner

des droits »

ner les missions sont des cas fréquents. Nous demandons des «sursis» pour celles et ceux qui essaient de se maintenir dans la profession, même s'ils s'éloignent, contre leur volonté, des critères d'attribution.

Vous parlez de divergences et de sensibilités différentes au sein de la commission. Quels sont les points d'opposition ?

T. C. : Le principal différend concerne certains domaines comme les sites Internet ou les sociétés de production audiovisuelle, des domaines que la loi de 1935 ne pouvait pas couvrir, et pour cause. La commission a su évoluer et, globalement, tout le monde a eu le souci de préserver aux journalistes de ces médias le statut de journaliste, et donc leur convention collective. Celle-ci fait ainsi partie des critères impérativement exigés pour ces dossiers. Mais l'application ou non de cette convention dépend de la bonne volonté de l'employeur. Si celui-ci refuse, le demandeur, par ailleurs véritablement journaliste, peut se voir refuser la carte. Nous, au SNJ-CGT, estimons que ce seul critère ne peut suffire. D'autant que la non-attribution de la carte fragilise celui qui l'a demandée au lieu de le renforcer dans ses droits. N'importe quel journaliste, s'il va aux prud'hommes avec la carte, se verra reconnaître a posteriori la convention collective. Le contraire est moins certain.

K. C. : Nous demandons surtout une plus grande cohérence dans les votes et dans le traitement des dossiers. Il peut y avoir autant d'avis sur un dossier que d'élus d'un même syndicat. Comme les dossiers litigieux sont traités au cas par cas, cela peut donner des résultats incohérents. Cela dépend de la composition de la commission ce jour-là, et de la «sensibilité» des commissaires présents, aussi bien patronaux que syndicaux. Nous ne sommes pas toujours entendus. On constate chez certains une psychorigidité avec cette peur constante d'entrouvrir la porte.

En ces temps difficiles, on parle aussi de déontologie. Lors des états généraux de la presse écrite, certains ont même émis l'idée que le respect des principes professionnels devrait être un critère d'attribution de la carte de presse. Qu'en pensez-vous ? La commission doit-elle avoir un rôle déontologique ?

T. C. : De quelle déontologie parle-t-on ? De celle qui doit guider le journaliste dans sa pratique quotidienne ? Celle-là, pour moi, est l'affaire de chacun dans sa rédac-



Lisa David, déléguée SNJ-CGT RFO Martinique, durant le mouvement social aux Antilles

tion. Quand il y a dérapage, j'ai toujours du mal à croire que le reporter, à la base du dérapage, soit seul responsable. C'est tout une chaîne de journalistes (rédacteur en chef, chef de service, etc.) qui doit se poser des questions. On voudrait faire quoi de la CCIJP dans ce cadre-là ? La transformer en une sorte de tribunal, ou d'ordre des journalistes, qui retirerait sa carte à un membre fautif ? Alors là, chers électeurs, épluchez bien les CV des candidats qui se présentent. Parce que ceux-là doivent être irrépro-

chables ! Et prêts à ne plus dormir : parce que je ne vois pas les seize commissaires salariés, même aidés des seize représentants patronaux, réussir à mener à bien une enquête si minime soit-elle sur les trente-huit mille dossiers de demandes de carte. Autant dire que je ne m'en sens ni la capacité ni l'envie. En revanche, pour moi, il existe déjà un rôle déontologique de la commission dans les textes, puisqu'il y a par exemple incompatibilité entre la possession de la carte de presse et la pratique des relations publiques, attachés de presse, etc. Et il existe également dans la pratique puisque certains dossiers sont recalés quand le support (revue, chaîne de télévision ou site Internet) paraît trop promotionnel.

K. C. : À propos de déontologie, les états généraux ont fait des propositions surprenantes. Comme de faire signer par le journaliste, dans son dossier de demande, une attestation sur l'honneur comme quoi il s'engage à respecter le code déontologique. C'est ridicule. Le journaliste de magazine *people* a sûrement la certitude de respecter un code déontologique, celui «de charme» aussi. Le journaliste auto également. Ils signeront tous. Qu'aurons-nous comme moyen de vérifier, et sur quels critères ?

J.-L. D. : La commission ne peut pas avoir ce rôle. Ce serait déplacer ses attributions, très «techniques», vers une fonction d'ordre des journalistes. Comme le souligne Thierry, la commission surveille déjà – et c'est son rôle – que le travail des demandeurs relève bien de l'information et pas de la communication. Cela me semble suffisant. Nous n'avons pas à nous mêler du contenu. Les tribunaux sont là pour sanctionner les dérives lorsqu'il y en a. ■

**Thierry Cerinato, élu de 1995 à 2000 et à nouveau depuis 2003. Katty Cohen, élue depuis 2000 (deux mandats avec la CFDT, dernier mandat avec le SNJ-CGT). Jean-Luc Décamp, élu depuis 2006.*

L'accord qui fait des pigistes des sous-journalistes

Pourquoi le SNJ-CGT n'a pas signé

À l'issue d'une négociation qui a duré plus de deux ans, les organisations patronales de la presse écrite ont réussi à arracher les signatures de la CFDT, de la CFTC et de la CGC au bas d'un « protocole d'étape concernant les journalistes professionnels rémunérés à la pige ». Pas celle de la CGT. Explications.

Les patrons faisaient de l'acceptation de cet accord un préalable à la signature d'un autre accord, relatif à la formation des pigistes, signé, lui, par tous les syndicats de journalistes. Pourquoi avoir déployé autant d'énergie pour arracher leur signature à trois syndicats aussi minoritaires dans la profession ? Et quelle a été la contrepartie ? La délégation patronale a avoué que la multiplication des procédures engagées par les pigistes lui était devenue insupportable et qu'elle souhaitait échapper aux condamnations qui la frappaient en donnant aux juges « une boîte à outils ». En l'occurrence, des outils patronaux. Exemples.

Registre unique du personnel

L'accord précise que « les entreprises éditent, dans le respect de la circulaire Carignon de février

1994 (intitulée « Déclaration préalable à l'embauche pour les journalistes rémunérés à la pige ») et à la demande des élus du personnel ou des syndicats de journalistes qui y sont représentés, après l'édition du règlement mensuel de piges, à partir du système d'information ressources humaines, la liste des journalistes pigistes. Les journalistes rémunérés à la pige y seront mentionnés à chaque collaboration ».

Les patrons prétendent que le registre est matérialisé sous forme d'un fichier informatique. Le pigiste n'y figurerait que s'il a obtenu une fiche de paie. Le mois où il ne pige pas, il disparaît. Il y aurait ainsi deux fichiers, l'un pour les permanents, l'autre pour les pigistes.

On mesure immédiatement les dangers de cette innovation puisque le pigiste est considéré avoir un contrat de travail à compter de la première collaboration. Certains pigistes ont produit le registre du

personnel pour justifier de leur ancienneté devant les tribunaux. Désormais, ce sera impossible. Il suffisait d'y penser.

Électorat et éligibilité

Pour être électeur, le pigiste devra remplir deux conditions cumulatives. Premièrement, avoir eu trois bulletins mensuels de piges sur les douze derniers mois qui précèdent le mois de l'établissement des listes électorales, dont deux dans les quatre mois précédant la signature du protocole préélectoral. Deuxièmement, l'ensemble des bulletins de pige devra être au moins équivalent à trois fois le barème du rédacteur en vigueur dans l'entreprise ou, à défaut, dans la forme de presse.

Pour être éligible, ce ne sont plus deux mais trois conditions que le pigiste devra remplir. Un : avoir eu au minimum neuf bulletins mensuels de pige au cours des douze derniers mois. Deux : le montant de ces bulletins de pige devra être au moins équivalent à six fois le barème du rédacteur. Trois : avoir déclaré sur l'honneur ne pas avoir de mandat de même nature dans une autre entreprise.

On remarquera que l'accord ne parle pas de bulletin de paie (ou de salaire) mais de bulletin de pige. Il ne s'agit pas d'une erreur, mais d'une volonté délibérée des patrons de nier (une fois encore) le lien de subordination. On remarquera aussi que les conditions cumulatives vont écarter de nombreux pigistes de l'électorat et de l'éligibilité. La troisième condition pour être éligible est parfaitement inutile car, compte tenu de la situation de la grande masse des pigistes qui ont du mal à trouver des collaborations, il



Photo: Marc Dubois

serait étonnant que l'un d'entre eux cherche à se faire élire dans toutes les entreprises auxquelles il collabore.

Prime d'ancienneté

Les patrons ne veulent pas entendre parler de l'ancienneté du pigiste dans l'entreprise, alors que la jurisprudence considère que cette ancienneté se calcule dès la date de la première collaboration. Les patrons prétendent que le pigiste peut ne pas avoir une collaboration régulière et que l'ancienneté ne peut pas prendre en compte les périodes où le pigiste n'a pas fourni de prestation. Ils ont avancé la solution d'une prime calculée sur la seule ancienneté dans la carte professionnelle, aux taux suivants : 5 % pour cinq années, 10 % pour dix ans, 15 % pour quinze ans et 20 % pour vingt ans.

Les patrons ont dû reconnaître que la prime d'ancienneté conventionnelle s'appliquait bien aux pigistes. Ces derniers peuvent être sensibles à cette « avancée », mais la prime est en fait minorée, et elle confirme que l'ancienneté dans l'entreprise ne peut être reconnue.

La plupart des formes de presse n'ayant pas de barème de piges, il est proposé d'appliquer un coefficient calculé par référence au barème du rédacteur. Si, par exemple, un pigiste a un montant mensuel de piges de 920€ et si le barème du rédacteur dans la forme de presse est de 1 300€, le coefficient est de $920/1300 = 0,71$. Si le journaliste a sa carte professionnelle depuis dix ans, il aura une prime d'ancienneté de 65€ (10 % de 920€ = 92€ x 0,71 = 65).

Au cours de la dernière séance de négociation, la délégation patronale a avancé un nouveau mode de calcul pour les formes de presse ayant un barème de piges. Si le barème est de 50€ le feuillet et si le journaliste a négocié un prix du feuillet à 80€, sa feuille de paie mentionnera : salaire 50€, prime d'ancienneté 5€, complément personnel 30€. Il aura donc une pige de 85€, alors que la cour de cassation reconnaît qu'il doit lui être appliqué une prime d'ancienneté sur le salaire réel, soit 8€ et une pige totale de 88€ le feuillet.

La prétendue générosité patronale a des limites. Échapper aux tribunaux a certes un prix, mais le moins élevé possible. Et, une fois de plus, les patrons se refusent à reconnaître le lien de subordination avec l'entreprise. ■

Extraits d'une étude à paraître sur la précarité réalisée par le SNJ-CGT.

Des luttes aux urnes, je vote SNJ-CGT

Par Jean-François Téaldi
grand reporter à France 3,
secrétaire général
du SNJ-CGT audiovisuel

Ras le bol ! Ras le bol des conditions de travail qui s'aggravent, ras le bol de la précarité organisée, ras le bol des salaires en berne, ras le bol de voir les employeurs refuser de négocier sérieusement, ras le bol des descentes de police dans les rédactions, des arrestations au petit matin et des poursuites contre les journalistes, ras le bol de voir que notre travail ne peut plus se faire dans des conditions permettant au lecteur, à l'auditeur et au téléspectateur de se faire une idée du monde tel... qu'il ne va pas. Ras le bol du journalisme *low cost*, sauf pour les actionnaires des entreprises de presse.

Ce ras-le-bol, nous l'exprimons souvent dans nos titres, avec le SNJ-CGT, pour gagner sur les revendications. Ce ras-le-bol, nous avons été des milliers à l'exprimer dans la rue, le 29 janvier et le 19 mars, aux côtés des salariés de toutes professions. Des luttes aux urnes, nous allons l'exprimer une nouvelle fois, autrement.

Notre liste, votre liste, est composée de journalistes de terrain et de desk, de reporters et de cadres, représentant tous les types de médias et de fonctions professionnelles. Au-delà de notre engagement de journaliste citoyen dans nos reportages, nous avons, de plus, choisi de nous investir dans le combat syndical. Vous nous avez déjà confié des mandats pour relayer vos revendications dans votre entreprise ou dans la branche. Nous affrontons au quotidien les employeurs qui s'attaquent aux acquis sociaux. Nous avons fait nôtre l'orientation de la CGT : contester et proposer. Nombre d'accords portent la marque de nos propositions, débattues avec les rédactions et avec les assemblées générales lors des conflits. Les succès remportés dans nos titres, c'est grâce à vous.

Pour réaffirmer haut et fort que l'information n'est pas une marchandise, pour renforcer le poids des journalistes et de votre



Photo: Claude Candille

syndicat, voter SNJ-CGT, c'est voter pour le syndicat et les élus sur lesquels on sait toujours pouvoir compter. Les demandeurs de première carte de journaliste, les précaires, dont la situation met chaque année en péril son renouvellement, savent qu'ils ont pu compter sur l'aide et le soutien des quatre élus sortants du SNJ-CGT, dont trois se représentent.

**“N’oubliez pas que ce résultat
décidera durant trois ans du poids
de chaque organisation syndicale
de journalistes dans toutes
les négociations”**

À partir du 27 avril (par vote électronique), nous allons donner un sérieux avertissement aux employeurs de presse. N'oubliez pas que ce résultat décidera durant trois ans du poids de chaque organisation syndicale de journalistes dans toutes les négociations. Imaginez leur tête au soir du 19 mai, lorsque le dépouillement enregistrera une forte progression du SNJ-CGT ! La même tête que les patrons du Medef au soir de l'élection prud'homale à la vue des progrès de la CGT. Quel appui pour les luttes et les négociations à venir, dans chaque entreprise, dans chaque type de presse ! Alors, aucune hésitation, votons SNJ-CGT. ■

Les candidats du SNJ-CGT

Commission supérieure



Titulaire :
Jean-François
Téaldi (France
Télévisions)

Suppléants :

Maria Carmona (Agence France Presse)
Maurice Lemoine (*le Monde diplomatique*)

Commission de première instance

Titulaires :

Thierry Cerinato (*l'Équipe*), élu sortant
Katty Cohen (*les Échos*), élue sortante
Lionel Thompson (Radio France)
Évelyne Corso (*la Montagne*)
Sylvestre Huet (*Libération*)
Elisa Drago (Radio France Internationale)
Jean-Luc Bertet (*le Journal du dimanche*,
Groupe Lagardère)
Anouck Desdemaines-Hugon (*l'Express*)

Suppléants :

Jean-Luc Décamp (Prisma), élu sortant
Sabine Mellet (France 24)
Thierry Chesnot (photographe, Sipa)
Isabelle Pasquet (*la Nouvelle République*
du Centre-Ouest)
Laurent Mardelay (*le Figaro*)
Rosa Moussaoui (*l'Humanité*)
Jean-Charles Fonlupt (RFM, Groupe Lagardère)
Anne Bloch (*Avantages*, Groupe Marie Claire)

Régions

Alpes (07-26-38-73-74) :

Damien Borrelly (France 3 Grenoble)
Thierry Boinet (photographe pigiste,
Associated Press)

Alsace (67-68) :

Anja Vogel (Radio France Strasbourg)
Bernard Frantz (*les Dernières Nouvelles d'Alsace*)

Aquitaine (24-33-40-47-64) :

Patrick Faure (*Sud-Ouest*)
Hélène Chauwin-Litvine (France 3 Aquitaine)

Auvergne, Limousin (03-15-19-23-43-63-87) :

Pierre Bourdige (*la Montagne*)
Anna-Deborah Cohen-Chazelon
(France 3 Limousin)

Bourgogne, Franche-Comté

(21-25-39-58-70-71-89-90) :

Ludovic Pillevesse (*le Journal du Centre*)
Thierry Chauffour (France 3 Franche-Comté)

Bretagne (22-29-35-56) :

Patrice Salaün (*le Télégramme de Brest*)
Jean-Hervé Guilcher (France 3 Iroise)

Centre (18-28-36-37-41-45) :

Hugues Le Guellec (*la Nouvelle République du*
Centre-Ouest)

Nathalie Kerrien (France 3 Centre)

Champagne, Picardie (02-08-10-51-52-60-80) :

Philippe Flockiger (*le Courrier picard*)
Xavier Clayes (France 3 Champagne-Ardenne)

Côte d'Azur, Corse (06-20A-20B-83) :

Gérard Magnaldo (*Nice-Matin*)
Evelyne Pietri (France 3 Corse)

Languedoc-Roussillon (11-30-34-48-66) :

Philippe Menut (France 3 Languedoc-Roussillon)
Georges Bartoli (photographe pigiste)

Lorraine (54-55-57-88) :

Pascale Braun (pigiste *le Moniteur/la Tribune*)
Abdallah Jiqqir (France 3 Lorraine)

Midi-Pyrénées (09-12-31-32-46-65-81-82) :

Anne Dero (*la Dépêche du Midi*)
Michel Pech (France 3 Midi-Pyrénées)

Nord (59-62) :

Martine Kaczmarek (*la Voix du Nord*)
Véronique Marchand (France 3 Nord)

Normandie (14-27-50-61-76) :

Myriam Libert (France 3 Normandie)
Nicolas Balach (RFM, Groupe Lagardère)

Pays de Loire (44-49-53-72-85) :

Serge Papail (*Ouest-France*)
Antoine Denéchère (France Bleu Loire Océan)

Poitou-Charente (16-17-79-86) :

Marie-Claude Née (*la Charente libre*)
Catherine Dowmont (*Sud-Ouest*)

Provence (04-05-13-84) :

Marc Civallero (France 3 Provence)
Françoise Vema (*la Marseillaise*)

Rhône (01-42-69) :

Mouloud Aïssou (France 3 Rhône-Alpes)
Philippe Merle (photographe pigiste Agence
France Presse)

Dom-Tom :

Christian Auguste-Charlery (Réseau France
Outremer - Martinique)
Ibrahim Ahmed Mohamed (Réseau France
Outremer - La Réunion)



Anna-Deborah Cohen

France 3 Pays de Corrèze,
journaliste spécialisée,
candidate Auvergne-Limousin

Du journalisme, pas de com' !

La défense de la liberté de la presse, celle d'informer en toute indépendance et en dépit de toutes pressions ou influences, est un combat de tous les instants. Une lutte quotidienne que les journalistes de terrain, notamment en région, connaissent bien. L'information de proximité a un prix, celui d'une vigilance permanente, d'autant plus accrue que l'on est amené à revoir sans cesse nos interlocuteurs, à les croiser, à les côtoyer, hommes et femmes politiques, acteurs économiques à l'échelle d'une commune, d'une ville, d'un département, associatifs et élus de tout poil et de tout bord, gratin influent sur un territoire, institutionnels précieux mais souvent insistants...

On le sait bien, de l'info à la « com' », il n'y a parfois qu'un pas. Et c'est précisément pour ne pas glisser sur ce terrain dangereux que je mène ce combat-là avec mes collègues depuis maintenant plus de dix ans à la locale de France 3 Pays de Corrèze.

Pourquoi dangereux ? Parce que toucher notre profession et se l'approprier à d'autres fins que d'informer serait une atteinte à la démocratie. Il s'agit donc, sans excès de corporatisme, de la préserver, de la défendre, en soignant notre image vis-à-vis de nos interlocuteurs, de nos téléspectateurs, auditeurs ou lecteurs, image souvent ternie par quelques dérives, emballements médiatiques et manipulations flagrantes (nous avons connu cela en Corrèze avec ce que l'on appelle désormais « les événements de Tarnac »).

Aussi devons-nous rester cohérents et intègres, ouverts bien sûr, mais exigeants et responsables. De tout cela dépendent notre crédibilité et la pérennité de notre profession de journalistes locaux dans ses spécificités et sa diversité.



Patrice Salaün

Reporter,
Télégramme de Brest
Une carte,
un statut

Durant sept ans, au *Télégramme*, j'ai effectué des remplacements incessants, sans contrats de travail. Après deux promesses d'embauche non tenues, j'ai décidé de demander ma carte de presse. Je l'ai obtenue en janvier 2004. Quelques jours plus tard, je signai un contrat de travail en bonne et due forme ! Fort de mon expérience, j'espère être de bon conseil auprès des futurs postulants. Je connais bien la galère de ceux qui font du journalisme sans reconnaissance, ni statut, ni couverture sociale.



Syndicat national des journalistes CGT, 263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex. Téléphone 01 48 18 81 78.

Télécopie 01 48 51 58 08. E-mail : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snj.cgt.fr. Témoins numéro 37, revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes Cgt,

avril 2009. Responsable de la publication : Dominique Candille. Dessins : Christian Antonelli. Rédaction graphique : Bernard Rougeot. Révision : Francis

Ambrois, Secrétaire de rédaction : Jean-Gérard Cailleaux. Assistante : France Bardou. Impression : Alliances : 01 41 98 37 97 (RCS 453 204 687).

Commission paritaire : I 107 S 06290